

Séminaire OMPI-OMPIC

Médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Casablanca, Maroc, 25 novembre 2021

Par M. Benali HARMOUCH, OMPIC

Principales conclusions:

Intellectual property rights and firm performance in the European Union

- Les PME ayant déposé au moins un droit de PI ont 21 % de chance supplémentaire de connaître ensuite une période de croissance et ont 10 % de chance supplémentaire de devenir une entreprise à forte croissance.»
- 33 % de chance supplémentaire de devenir une entreprise à forte croissance si elle utilise un « bouquet » de marques, brevets et dessins ou modèles plutôt qu'une seule catégorie de droits de PI

- Les entreprises qui détiennent des DPI ont 20 % en plus de revenus par salarié que les entreprises qui n'en détiennent pas.
- Les entreprises qui détiennent des DPI paient des salaires qui sont en moyenne de 19 % supérieurs à ceux des entreprises qui n'en détiennent pas.
- Environ 60 % des grandes entreprises détiennent des DPI.

Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

Capital Humain

121 Collaborateurs

Au 30/09/2021



93% Taux d'encadrement

L'OMPIC compte 112 collaborateurs appartenant au moins à la 1^{ère} catégorie.



Parité Hommes /Femmes

57% des collaborateurs de l'OMPIC sont des femmes, contre 43% des collaborateurs hommes



Moyenne d'âge

37 ans est la moyenne d'âge des collaborateurs de l'OMPIC, ce qui traduit un rajeunissement de la pyramide des âges globale

Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

Missions et activités

L'OMPIC est l'organisme Marocain chargé de la protection de *la propriété industrielle* et de la tenue du *registre central du commerce* au Maroc

4 activités principales



Délivrance des titres de propriété industrielle

- *Marques de fabrique, de commerce ou de service,*
- *Brevets d'invention,*
- *Dessins et modèles industriels,*
- *Indications géographiques*



Tenue du registre central du commerce



Gestion de la plateforme de création d'entreprise par voie électronique « DirectEntreprise »



Diffusion de l'information au public

- *Informations juridiques*
- *Informations financières*
- *Informations techniques*

Cadre légal de propriété industrielle

Références juridiques nationales

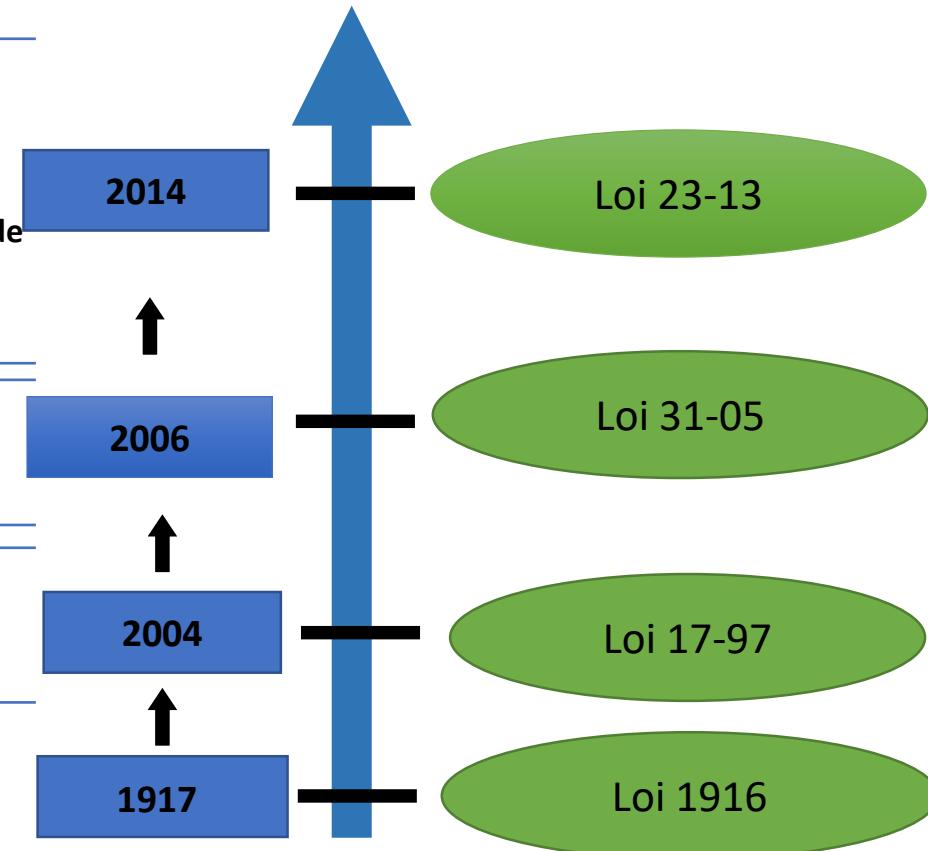
Propriété industrielle :

Loi 17-97 telle que modifiée et complétée par les lois 31-05 et 23.13 relative à protection de la propriété industrielle

Système juridique PI : Lois et traités

- Amélioration continue du système juridique de la propriété intellectuelle
- Conformité aux normes internationales

- Système d'examen et de validation des brevets
 - Motifs absolus de refus d'enregistrement de marque
 - Publication différée des demandes de dessins industriels
 - Organisation de la profession de Conseil en Propriété Intellectuelle
 - Système d'opposition
 - Mesures aux frontières
 - Dépôt en ligne
-
- Réforme juridiques selon ADPIC



Système juridique PI : Lois et traités

Les traités et accords internationaux en matière de propriété industrielle

Le Maroc est membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle depuis 1971
Le Maroc a adhéré à un ensemble de traités internationaux relatifs au domaine de la propriété industrielle notamment :

- Système de Madrid pour les marques
- Système PCT pour les brevets d'invention (Patent Cooperation Treaty)
- Système de La Haye pour les dessins et modèles industriels

Principaux accords et Traité en cours d'adhésion

- Arrangement de La Haye : Acte de Genève
- Accords de classification : Strasbourg, Locarno, Vienne
- Traité de Singapour sur le droit des marques

Examen de l'opportunité d'adhésion à d'autres instruments internationaux

- Le Traité sur le droit des brevets (PLT)
- Le traité sur le droit des marques (TLT)
- L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et des indications géographiques

Statistiques PI 2021/2020



Feuille de route OMPIC@2025

3 Piliers



L'OMPIC en action

Projets phares de l'OMPIC

1- Cadre legal

Amendement de la loi relative à la propriété industrielle

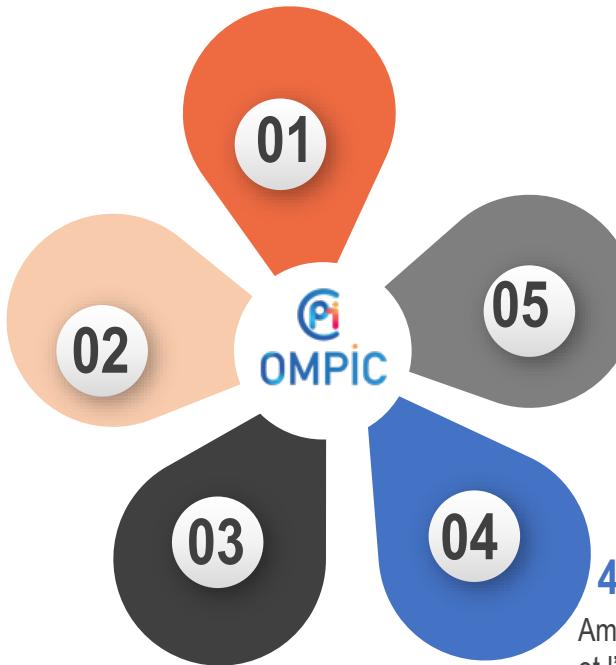
2- Plateforme Direct entreprise

La plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique est 100% développée et prête à la mise en production.

Composante certificat négatif opérationnelle

3- Action régionale

Prestations de proximité et extension de l'activité de l'OMPIC dans les territoires à travers le partenariat avec les CCIS.

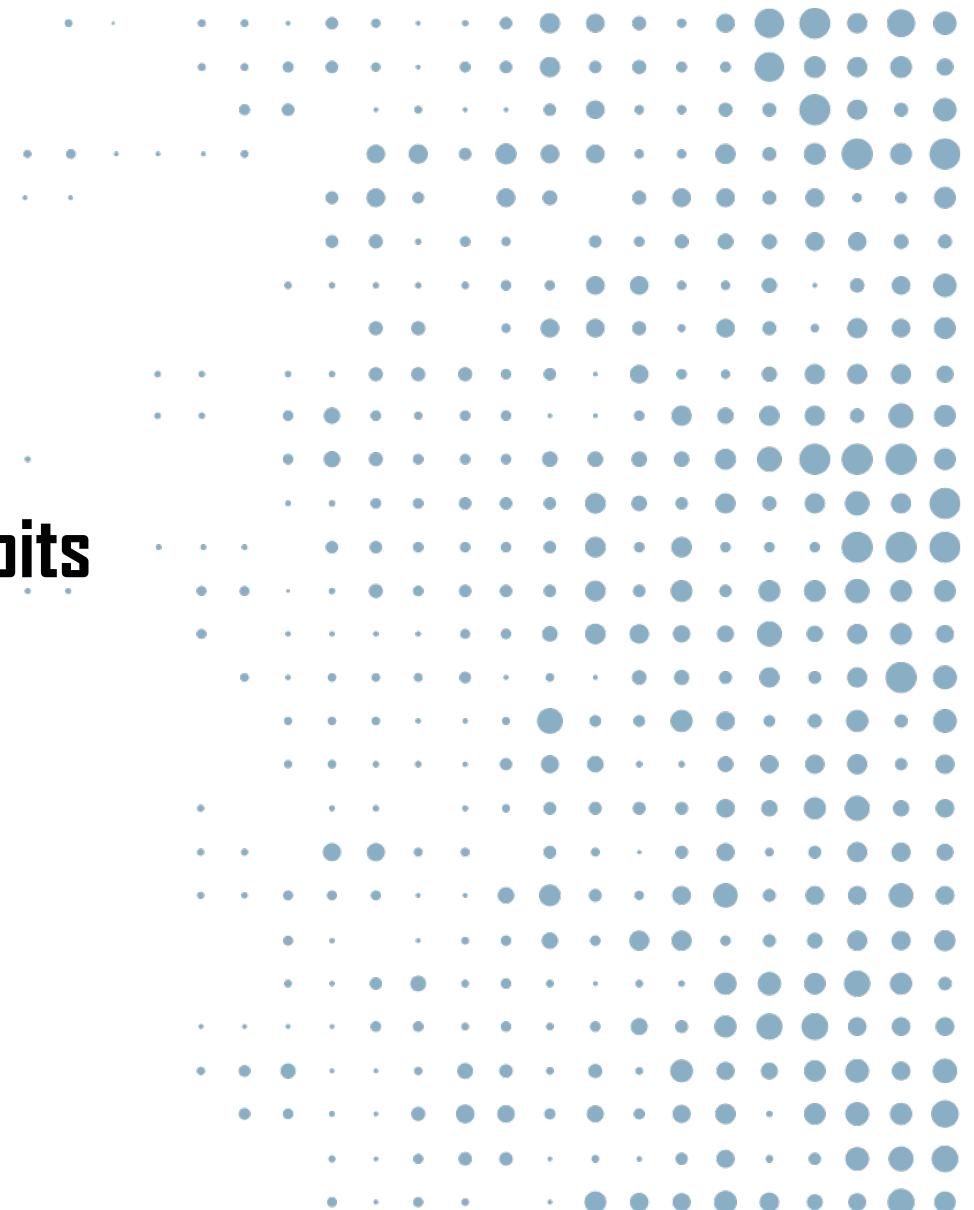


5- Digitalisation et simplification des procédures

Développement des plateformes électroniques et du système d'information (Refonte des applications de gestion métiers, serveur de publication des brevets d'invention, ...)

4- Modernisation de la relation clients

Amélioration de l'accueil clients via un centre de relation clients et l'adoption d'une nouvelle approche relation clients



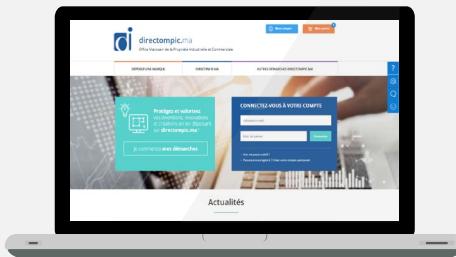
Les services de protection des droits de propriété industrielle

L'OMPIC numérique

La composante e-OMPIC

E-démarches

Deux plateformes pour les
e-démarches: Propriété industrielle
et Noms commerciaux



Plateforme DirectOmpic

- Dépôt et renouvellement de Marques
- Dépôt et renouvellement de Dessins et modèles industriels
- Opérations postérieures sur les titres de propriété industrielle
- Paiement des annuités de brevets d'invention



Plateforme de demande de noms commerciaux

- Digitalisation à 100% du processus de demande et de délivrance des certificats négatifs.
- Première composante opérationnelle de la plateforme de création d'entreprises par voie électronique

L'OMPIC numérique

La composante e-OMPIC

E-services

la plateforme Directinfo

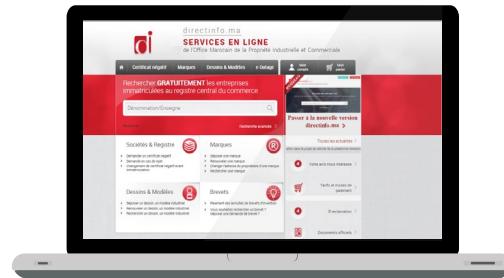
Fournit aux clients un accès simple et rapide aux services d'information juridique et financière sur les entreprises ainsi qu'aux services de consultation des documents juridiques et financiers.

Informations légales

- fiche légale simplifiée
- fiche légale détaillée
- Statuts
- procès-verbaux

Informations financières

- fiche financière simplifiée
- fiche financière détaillée
- états de synthèse
- rapport de commissaire aux comptes
- ratios financiers simplifiés



Plateforme Direct info : www.directinfo.ma

E-informations

Le baromètre de la propriété industrielle et commerciale

Outil décisionnel "Baromètre de la PIC" pour les statistiques et le suivi de l'activité du registre de commerce et de la propriété industrielle

Bulletin mensuel de la propriété industrielle et commerciale au Maroc



Baromètre Ompic: www.barometreompic.ma

L'OMPIC numérique

Utilisation des services en ligne

Taux d'utilisation des e-démarches

Services fournis via les plateformes électroniques correspondant aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale

77%

Brevets
d'invention
(+17%)

85%

Marques
(+41%)

76%

Dessins et
modèles
(+45%)

99%

Nom
commercial
(+98%)

193 333 (+46%)

Transactions en ligne

Documents financiers et légaux via les e-services

Services fournis via la plateforme DirectInfo correspondant aux services d'informations légales et financières des entreprises

27 236

Bilans et informations
financières

25 011

Statuts, procès verbaux
et Informations légales



Diffusion de l'information technique et commerciale

Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

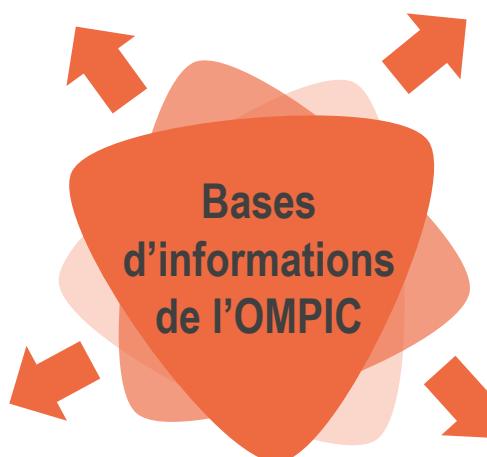
Diffusion de l'information technique légale et financière

www.ompic.ma

Les systèmes de recherche et de consultation gratuite sur les bases de données Marques, Brevets, et DMI,

www.directinfo.ma

Bases de données de recherches d'information sur les entreprises immatriculées au registre de commerce et sur les titres de propriété industrielle enregistrés,

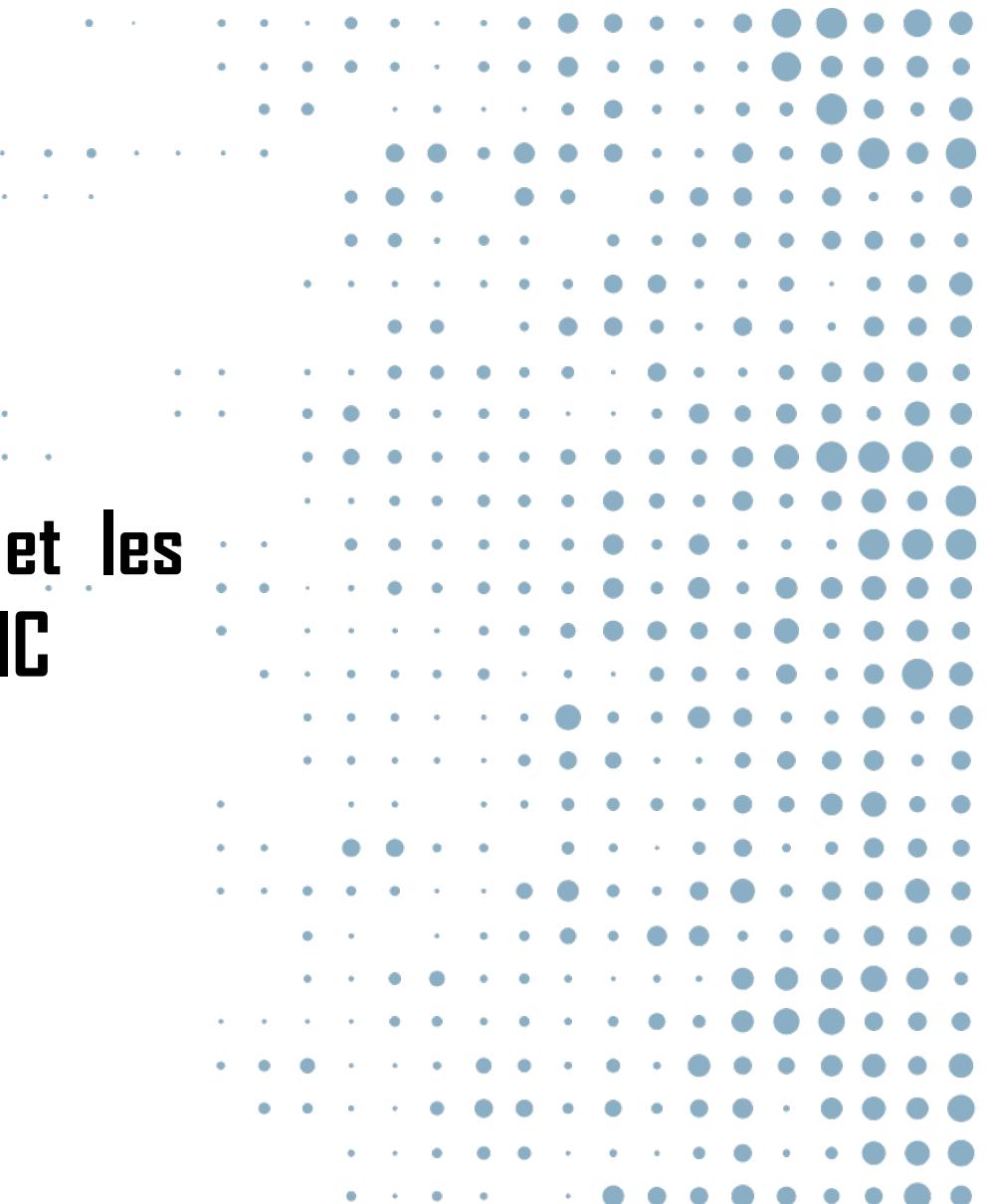


www.barometreompic.ma

Le baromètre de l'OMPIC permettant d'obtenir des statistiques sur les créations et les principaux événements juridiques des entreprises au Maroc, ainsi que les différents indicateurs relatifs à la propriété industrielle (Marques, DMI, Brevets d'invention).

www.directinfo.ma

Service d'informations légales et financières sur les entreprises immatriculées au registre de commerce, à travers les Etats de synthèse, bilans, Statuts, fiches légales et financières simplifiées,...



Programmes d'accompagnement et les services aux entreprises de L'OMPIC



Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

Accompagnement et valorisation des actifs de la PIC des entreprises

- DEVELOPPEMENT DE COMPETENCE ET COACHING
- LES SERVICES DE VALORISATION
- LES SERVICES DE PROXIMITE

Accompagnement et valorisation des actifs de la PIC des entreprises

Développement de compétence et coaching: L'AMAPIC

Missions

- Développer des compétences liées à la Propriété Industrielle et à l'Innovation
- Stimuler l'adoption de la PI auprès des acteurs économiques et professionnels
- Répandre la culture PI chez les jeunes

Partenaires internationaux

- Académie de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
- Académie de l'Office Européen des brevets (OEB)
- Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI-France)
- Académie de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)
- L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

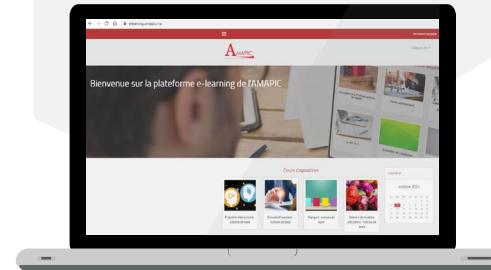
Programme annuel de formations

Au profit des intervenants directs et indirects du système de la propriété industrielle et commerciale (Entreprises, CCIS, CGEM, Universités, Conseils en Propriété Industrielle, Avocats, comptables,...)

Plateforme e-learning AMAPIC

- Plateforme de formation à distance: cours en ligne couvrant plusieurs aspects de la PIC
- Ressources accessibles pour un large public et d'une manière flexible

<https://elearning.amapic.ma/>



Accompagnement et valorisation des actifs de la PIC des entreprises

Les services de proximité: Le Réseau de Centres d'Informations Technologiques

Objectif :

- Encourager la diffusion des connaissances techniques et des tendances technologiques aux niveaux national et international
- Permettre aux utilisateurs du réseau TISC l'accès à des prestations locales de services d'information technologique de qualité et d'autres services connexes
- Aider les utilisateurs du réseau TISC à exploiter leur potentiel d'innovation et à créer, protéger et valoriser leurs droits de propriété intellectuelle.

Les services proposés par le réseau TISC:

- Recherche et veille technologique
- Recherche de cartographie de brevets
- Recherche d'antériorité de brevets

Réseau TISC

- **70** points focaux
- **54** organismes d'hébergement appartenant aux universités publiques et privées, centres de R&D, centres techniques et associations d'entreprises et d'inventeurs sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Accompagnement et valorisation des actifs de la PIC des entreprises

Les offres d'accompagnement et de valorisation

PAI Probono Maroc

- Initiative lancée avec l'appui de l'OMPI et forum économique mondial, marquée par la contribution de certaines entreprises et cabinet de conseil du monde
- Partenariats ciblés avec des organisations qui offrent une assistance en matière de protection par brevet à titre bénévole

OBJECTIF

Assister les inventeurs en matière de protection de brevet

SERVICES

Fournir , à titre gratuit, des prestations d'assistance en matière de protection par brevet

INTERVENANTS

- Cabinets de conseillers en propriété industrielle
- Avocats qui justifient d'une expertise dans le domaine des brevets
- Responsable d'un point focal TISC actif
- Membre d'une association d'inventeurs active et conventionnée avec l'OMPI

Accompagnement et valorisation des actifs de la PIC des entreprises

Les services de proximité: Partenariat avec les CCIS

Objectif :

- Présence renforcée auprès des acteurs locaux (notamment les TPE et PME)
- Réponse adaptée aux besoins et spécificités uniques de chaque région
- Accompagnement de l'écosystème local d'innovation et d'entreprenariat via l'utilisation optimale de la PIC

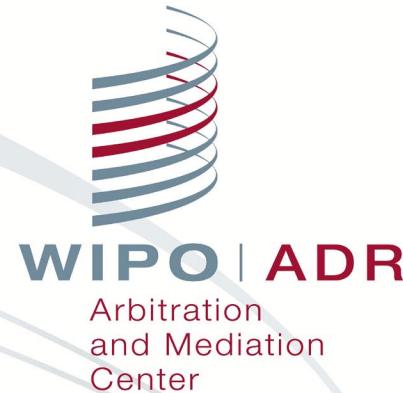
Les services de l'OMPIC disponibles dans les régions :

- Demandes de certificats négatifs (pour les personnes n'ayant pas accès au service en ligne)
- Demandes d'enregistrement des marques
- Demandes de renouvellement des marques
- Demandes d'enregistrement des Dessins et Modèles Industriels (DMI)
- Demandes de renouvellement des Dessins et Modèles Industriels (DMI)
- Demandes de consultations relatives aux registres des titres de la propriété industrielle (PI) et du Registre Central du Commerce (RCC)

Les CCIS et CRI comme partenaires locaux

Conventions cadre signées avec les 12 CCIS
Portant sur le développement de nouveaux services d'accompagnement au profits des entreprises, des porteurs de projets et des investisseurs

Merci pour votre attention



■ Procédure de médiation co-administrée par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et l'OMPIC

Séminaire OMPI-OMPIC
Médiation des litiges de propriété industrielle et de
technologie
25 novembre 2021

Justine Ferland
Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI



Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

- Propose des méthodes ADR permettant aux parties privées de régler efficacement leurs litiges nationaux ou internationaux en matière de PI et de technologie
- Bureaux à Genève et à Singapour
- Médiateurs, arbitres et experts de l'OMPI expérimentés en PI et en technologie
- Tarifs modérés
- Neutralité internationale
- Utilisateurs à travers le monde

Qu'est ce que la médiation?

- Processus informel et consensuel
- Intermédiaire neutre – médiateur
 - Aide les parties à trouver un accord amiable à leur litige
 - Basé sur les intérêts respectifs des parties
 - Ne peut pas imposer une décision aux parties
- La transaction d'accord a force contractuelle
- Laisse ouverte les options juridictionnelles et d'arbitrage
- Plusieurs avantages par rapport aux procédures judiciaires classiques

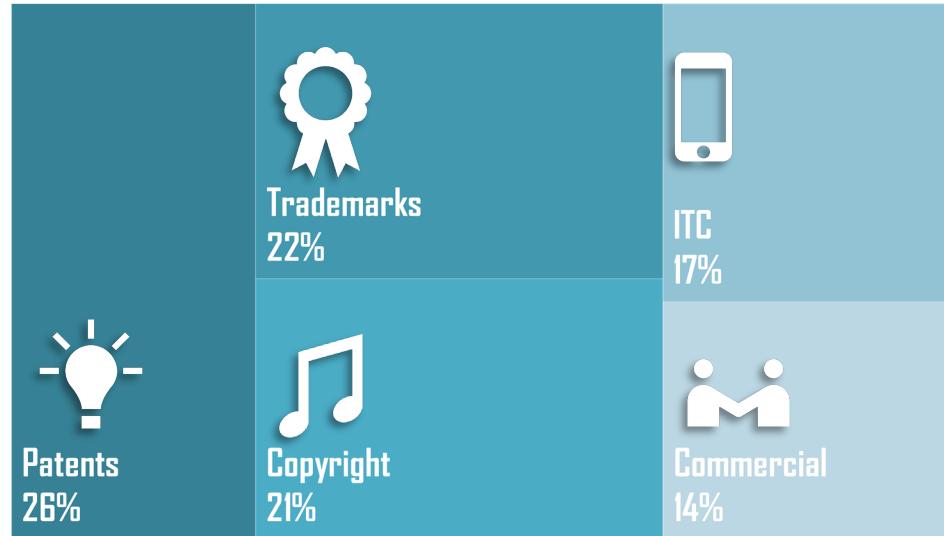


Rôle du Centre de l'OMPI

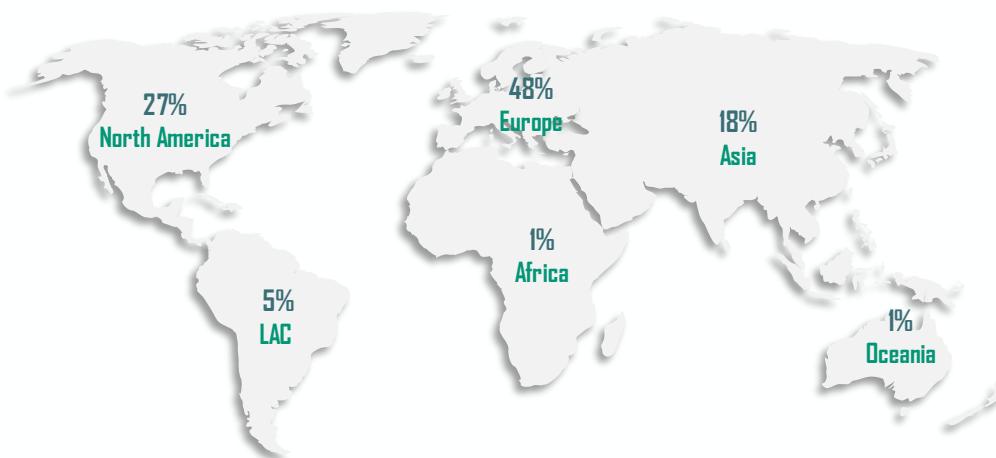
- Conseils procéduraux
 - Informations et conseils concernant les méthodes ADR
 - Rédaction de clauses compromissoires et conventions ad hoc
- Services d'administration des litiges
 - Communication et efficacité procédurale optimale
 - Outils d'administration de dossiers en ligne
- Accompagne les parties dans la sélection des médiateurs, d'arbitres, et experts spécialisés
 - 2000+ intermédiaires neutres de l'OMPI à travers le monde
 - Spécialistes en PI et technologie

Aperçu des dossiers du Centre de l'OMPI

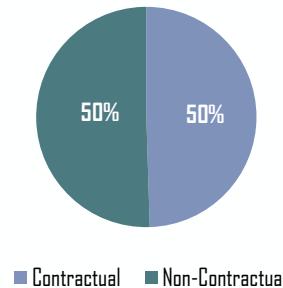
Domaines en litige



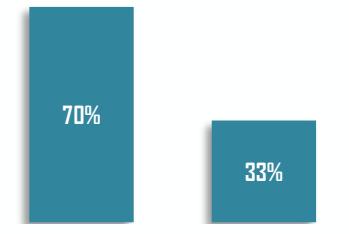
Domicile des parties



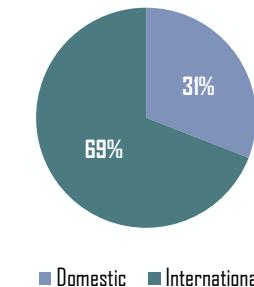
Nature des dossiers



Taux de règlement



Médiation de l'OMPI Arbitrage de l'OMPI



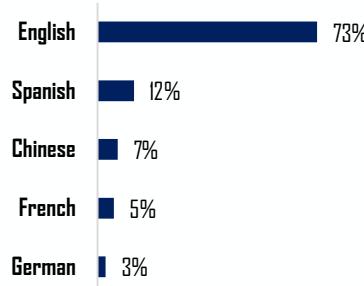
2020-2021

78% taux de règlement en 2020 et 2021 pour la médiation de l'OMPI
Augmentation de l'utilisation des outils d'administration en ligne de l'OMPI

+24% en 2020

+30% en 2021

Langue



Procédure de médiation co-administrée par le Centre de l'OMPI et l'OMPIC

<https://www.wipo.int/amc/fr/center/specific-sectors/ipoffices/morocco/index.html>



The screenshot shows the official website of the World Intellectual Property Organization (WIPO) for the Morocco Center. The top navigation bar includes links for "Médias", "Réunions", "Contactez-nous", "Portail de P.I.", and "English". Below the navigation is a search bar labeled "Recherche OMPI" with a magnifying glass icon. The main content area features a large title about the joint mediation procedure between the OMPI and OMPIC. Below the title is a detailed paragraph explaining the collaboration, mentioning the signing of a MoU on October 4, 2019, and the methods ADR (arbitration and mediation) used for dispute resolution. There are also sections on the statistics of mediation outcomes and a summary of industrial property disputes in Morocco.

Médias | Réunions | Contactez-nous | Portail de P.I. | English ▾

Services de P.I. Politiques Coopération Sources d'information Tout sur la P.I. L'OMPI Recherche OMPI

Accueil > Services > Centre d'arbitrage et de médiation > Secteurs spécifiques

Procédure de médiation co-administrée par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

Un cadre de collaboration entre l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'OMPI a été établi par la signature d'un mémorandum d'entente (MoU) le 4 octobre 2019. Conformément à ce MoU, l'OMPIC et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (Centre de l'OMPI) ont consenti à collaborer en vue de promouvoir les services de règlement extrajudiciaire des litiges (méthodes ADR) au Maroc.

Les méthodes ADR, telles que la médiation et l'arbitrage, constituent des alternatives aux procédures judiciaires. Les méthodes ADR sont appropriées pour la plupart des litiges commerciaux, tant domestiques qu'internationaux, en lien avec la propriété intellectuelle et la technologie. Les méthodes ADR peuvent accroître le contrôle exercé par les parties sur la procédure de règlement des litiges, et peuvent permettre d'en contrôler le coût et la durée. L'OMPIC et le Centre de l'OMPI mettent à disposition des parties intéressées une option de médiation leur permettant de résoudre efficacement leurs litiges domestiques ou internationaux.

Les méthodes ADR sont organisées de façon à stimuler des opportunités positives en vue d'un accord entre les parties. 70% des médiations administrées par le Centre de l'OMPI aboutissent à un accord entre les parties.

Litiges de propriété industrielle et de technologie au Maroc

Procédure de médiation co-administrée par le Centre de l'OMPI et l'OMPIC

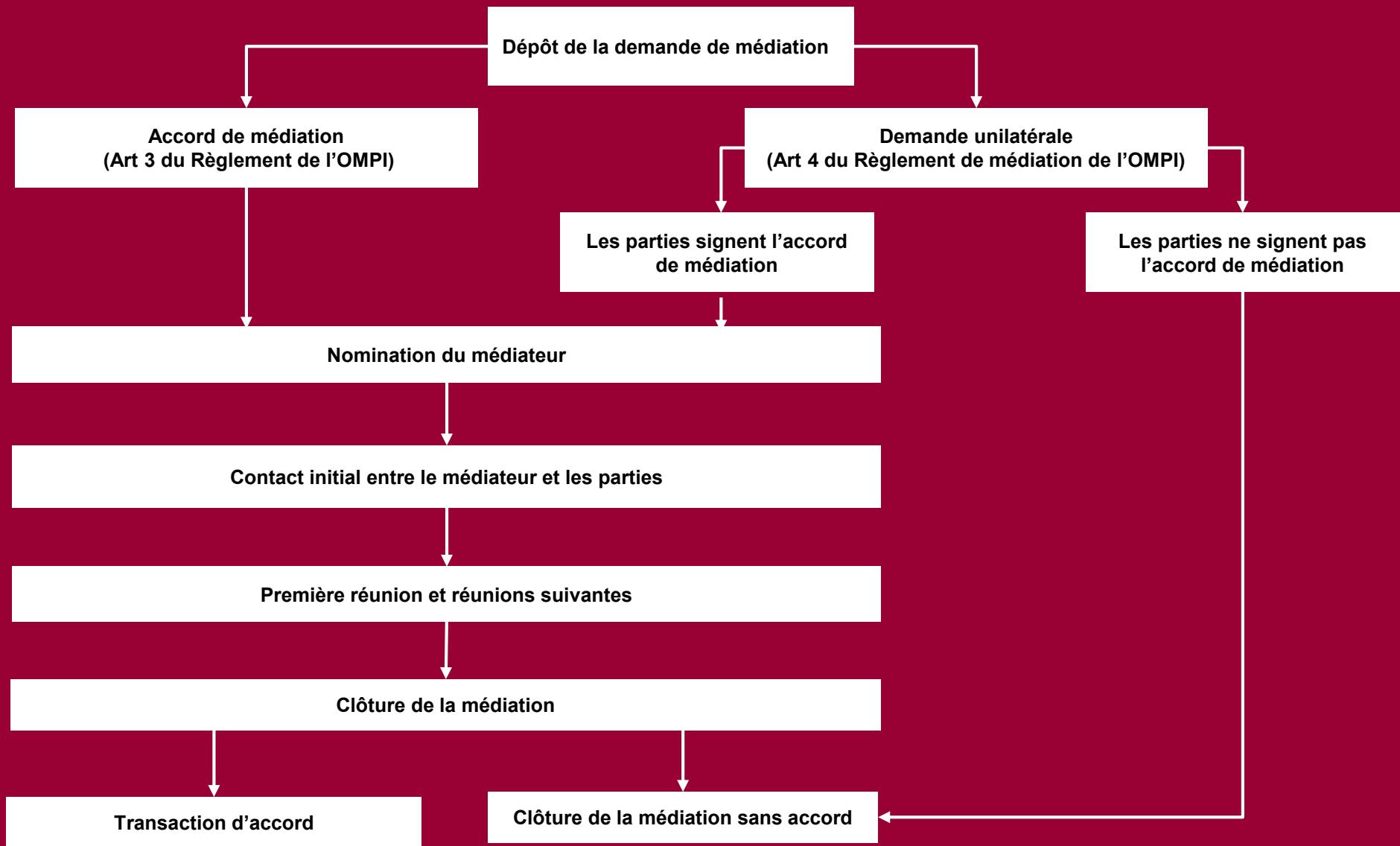
■ Spécificités:

- Domaines couverts: litiges de propriété industrielle et de technologie
 - Par exemple: marques de fabrique, de commerce ou de service, brevets d'invention, dessins et modèles industriels, indications géographiques et appellations d'origine, contrats de recherche et de développement, contrats de transfert de technologie, etc.
- Implication de l'OMPIC
- Liste conjointe OMPI-OMPIC de médiateurs basés au Maroc
- Frais réduits

Vers la procédure de médiation co-administrée par le Centre de l'OMPI et l'OMPIC

- Clauses ADR contractuelles
- Conventions ad hoc ADR de l'OMPI (compromis de médiation)
 - Pour des litiges déjà nés (contractuels ou non)
 - Même si une instance est déjà engagée par les parties devant les tribunaux
- www.wipo.int/amc/fr/clauses
- Demande unilatérale de médiation
(Art. 4 du Règlement de médiation de l'OMPI)

Principales étapes de la médiation de l'OMPI



Demande de médiation



Demande de médiation de l'OMPI

1. Parties

Veuillez inscrire vos coordonnées dans l'encadré ci-dessous:

Partie requérante	Autre partie
Nom : Pays du domicile : Tel : E-mail : Adresse :	Nom : Pays du domicile : Tel : E-mail : Adresse :
Représentée par : Tel : E-mail : Adresse :	Représentée par : Tel : E-mail : Adresse :

2. Litige

Veuillez présenter une brève description du litige :

3. Soumission du litige à la médiation de l'OMPI

Partie requérante	Autre partie
La partie requérante accepte de soumettre le litige décrit ci-dessus à médiation en vertu du Règlement de médiation de l'OMPI.	L'autre partie accepte de soumettre le litige décrit ci-dessus à médiation en vertu du Règlement de médiation de l'OMPI.
Veuillez signer ce formulaire et le transmettre à arbiter.mail@wipo.int , adr@ompic.ma ainsi qu'à l'autre partie.	Veuillez signer ce formulaire et le transmettre à arbiter.mail@wipo.int , adr@ompic.ma ainsi qu'à la partie requérante.
Signature : _____	Signature : _____
Lieu et date : _____	Lieu et date : _____

Demande de médiation

- Pour la procédure conjointe OMPI-OMPIC: un seul formulaire
- Deux options
 - 1) **Accord de médiation** (ex: clause ou accord compromissoire)
 - Art. 3 du Règlement de médiation de l'OMPI
 - Voir les [Clauses compromissoires et conventions ad hoc recommandées de l'OMPI](#)
 - Dépôt de la demande de médiation par email au Centre de l'OMPI, à l'OMPIC et à l'autre partie
 - La demande doit contenir
 - Coordonnées des parties
 - Brève description du litige
 - Signature des parties
 - Le Centre de l'OMPI prend contact avec les deux parties pour la suite

Demande de médiation

2) Demande unilatérale (en l'absence de convention de médiation)

- Art. 4 du Règlement de médiation de l'OMPI
- Dépôt d'une demande de médiation par email au Centre de l'OMPI et à l'OMPIC
- La demande doit contenir
 - Coordonnées des parties
 - Brève description du litige
 - Signature de la partie requérante
- Après réception de la demande, l'OMPIC contacte l'autre partie pour l'informer de la demande et de la procédure de médiation de l'OMPI
- Si cette partie est disposée à participer à la médiation, elle signe la demande de médiation et l'envoie par email à l'OMPIC et au Centre de l'OMPI
- Le Centre de l'OMPI prend contact avec les deux parties pour la suite

Nomination du médiateur

Article 7

- Accord des parties
- En l'absence d'accord des parties, procédure de liste
 - Médiateurs de la liste OMPIC-OMPI en priorité, sinon liste générale OMPI
 - Candidats choisis selon les particularités du dossier et les qualifications recherchées par les parties
 - Les parties rendent leur classement des candidats
 - Le Centre de l'OMPI désigne un médiateur en tenant compte des préférences et des objections exprimées par les parties
- Le Centre de l'OMPI peut aussi nommer un médiateur si les parties considèrent qu'il n'y a pas de candidat adéquat

DÉCLARATION D'ACCEPTATION ET DÉCLARATION D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE

Référence OMPI : [WIPOM\(...\)](#)

Je, soussigné, (...),

1. Déclare par la présente accepter d'intervenir en tant que médiateur en vertu du Règlement de médiation de l'OMPI (ci-après le *Règlement*) dans le litige cité en référence.

2. Conformément à l'article 8 du Règlement, je confirme mon impartialité, ma neutralité et mon indépendance par rapport à chacune des parties, ainsi que mon intention de demeurer indépendant.

Par conséquent, en toute conscience, je déclare ne pas avoir d'intérêt direct ou indirect, d'ordre pécuniaire ou personnel dans l'issue de cette procédure de médiation, ni de lien passé ou présent, d'ordre financier, commercial, professionnel, familial ou social qui puisse mettre, ou semble mettre, en question ma neutralité, mon impartialité ou mon indépendance.

Si, à n'importe quel moment de la procédure de médiation, venait à se produire un changement de circonstances qui résulte en un intérêt de cette nature, qu'il soit d'ordre financier ou personnel, je m'engage à en informer immédiatement par écrit les parties ainsi que le Centre.

3. Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité de la procédure de médiation, conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du Règlement.

4. Je déclare avoir pris connaissance de l'obligation, conformément à l'article 7(c) du Règlement, de consacrer à la procédure de médiation le temps nécessaire pour qu'elle puisse être conduite et achevée avec célérité.

Lieu : _____ Signature : _____

Article 8

■ Médiateur neutre, impartial et indépendant

La procédure de médiation

- Déroulement de la procédure: articles 10 à 13
- Rôle du médiateur: article 14
 - Favorise le règlement des questions en litige entre les parties de la manière qu'il estime appropriée
 - N'a pas le pouvoir d'imposer un règlement aux parties
- Confidentialité: articles 15 à 18
- Clôture de la procédure: article 19
 - À la signature d'une transaction
 - Sur décision du médiateur
 - Par une déclaration écrite d'une partie, faite à tout moment

Taxe d'administration et honoraires du médiateur

Taxe d'administration de l'OMPI *	Honoraires du médiateur
50 euros / partie **	<ul style="list-style-type: none">- 100 euros / partie (incluant 4 heures de préparation et de médiation)- Heures supplémentaires: 50 euros / partie

* L'OMPI ne perçoit pas de taxe d'administration.

** A régler après que toutes les parties soient d'accord de soumettre le litige à la médiation de l'OMPI. La soumission d'une demande unilatérale de médiation conformément à l'article 4 du Règlement de médiation de l'OMPI n'est pas assujettie aux taxes d'administration.

Consignation du montant des frais

Article 24

- Le Centre de l'OMPI peut demander à chaque partie de consigner une même somme à titre de provision pour les frais de la médiation (normalement basée sur une estimation du médiateur selon la complexité du dossier)
- Consignation de sommes supplémentaires
- Après la clôture de la médiation, le Centre rend compte aux parties de l'utilisation des sommes consignées

Coûts

Article 25

- À moins que les parties n'en décident autrement, la taxe d'administration, les honoraires du médiateur et tous les autres frais de la procédure de médiation sont répartis à égalité entre les parties

Outils d'administration de dossiers en ligne de l'OMPI

- <https://www.wipo.int/amc/fr/eadr/index.html>
- Solutions de visioconférence
- Soutien technique, sessions « test » et brèves formations possibles
- eADR de l'OMPI: pour soumettre de façon sécurisée les communications électroniques sur une plateforme en ligne
- Souvent un impact positif sur l'efficacité, les frais et le taux de règlement
- Possibilité pour les médiateurs d'émettre certaines lignes directrices, p. ex.:
 - Établissement d'un Plan B en cas de dysfonction technique
 - Engagement des parties à l'effet que seules les personnes autorisées assisteront à la rencontre
 - Caméra vidéo ouverte en tout temps
- [WIPO Checklist for the Online Conduct of Mediation and Arbitration Proceedings](#)

Plus d'informations sur la médiation de l'OMPI

- Procédure de médiation co-administrée par l'OMPI et l'OMPIC

www.wipo.int/amc/fr/center/specific-sectors/ipoffices/morocco/

- Guide de la médiation de l'OMPI

www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_449_2018.pdf

- Règlement de médiation de l'OMPI

www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules

- Outils d'administration de dossiers en ligne de l'OMPI:

www.wipo.int/amc/fr/eadr/index.html

www.wipo.int/amc/en/eadr/checklist/index.html

- Exemples de dossiers de médiation de l'OMPI

www.wipo.int/amc/fr/mediation/case-example.html

- Clauses

www.wipo.int/amc/fr/clauses

Guide de la
médiation de l'OMPI





Merci!
Des questions?

Email: arbiter.mail@wipo.int

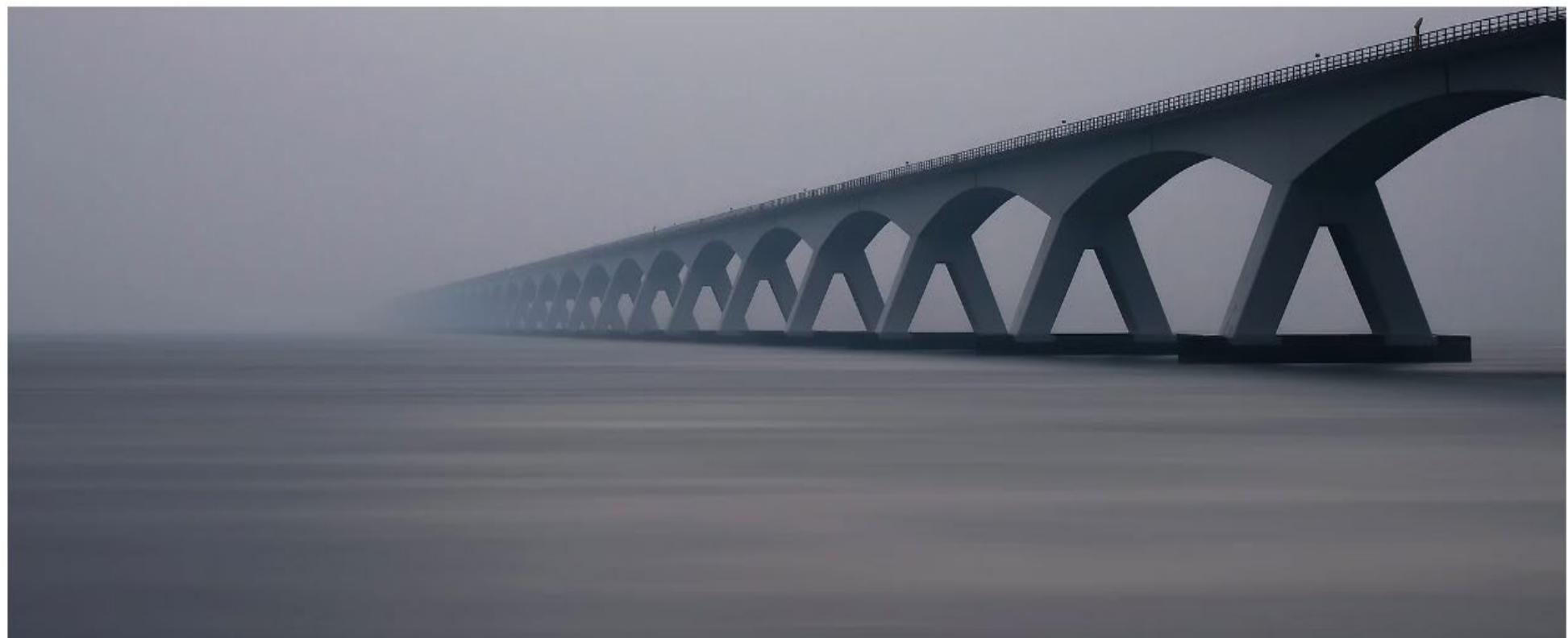
SEMINAIRE OMPI-OMPIC

25 novembre 2021

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine

ROUDANE & PARTNERS
LAW FIRM



Roudane & Partners Law Firm
NESRINE ROUDANE

Associée-gérante

Avocate au Barreau de Casablanca

Arbitre et médiatrice commerciale

Conférencière

ROUDANE & PARTNERS
LAW FIRM

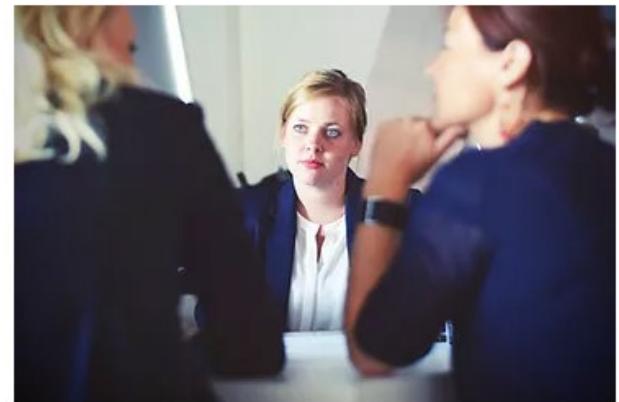


Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Types de litiges



La médiation conventionnelle



Cadre juridique



Aspects pratiques

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Types de litiges

Les principales notions au cœur des litiges propres à la propriété industrielle et à la technologie sont celles de **concurrence déloyale**, résultant d'actes d'usurpation, de détournement ou de piratage, et de **confidentialité**, découlant de contrats commerciaux portant notamment sur l'usage de :

- Brevets d'invention
- Marques de fabrique, de commerce ou de service
- Noms commerciaux
- Schémas de configuration de circuits intégrés
- Dessins et modèles industriels
- Droits d'auteur et droits voisins

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Types de litiges

Les parties à des contrats ou à des relations impliquant l'exploitation de la propriété intellectuelle partagent souvent ces objectifs lorsqu'un litige survient.

Parmi les exemples courants de ce type de contrats figurent:

- les licences de brevet, de savoir-faire et de marque
- les contrats de franchise
- les contrats informatiques
- les contrats multimédias
- les contrats de distribution
- les accords de coentreprises
- les contrats de recherche et de développement
- les contrats d'emploi liés à la technologie
- les accords de marketing sportif
- les contrats d'édition, de musique et de cinéma

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Types de litiges

Les litiges en matière de propriété intellectuelle impliquent des questions techniques complexes de fait et de droit.

Ils nécessitent des connaissances hautement spécialisées pour résoudre toutes les questions présentées par les parties au litige.

La médiation présente plusieurs avantages

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Types de litiges

Pour résoudre ces litiges, la médiation présente plusieurs avantages :

- les parties gardent le contrôle sur le processus
- la médiation est possible à tout moment
- la confidentialité à tous égards
- l'économie de temps et d'argent
- la neutralité et l'impartialité du médiateur

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



La médiation conventionnelle

Déroulement de la médiation

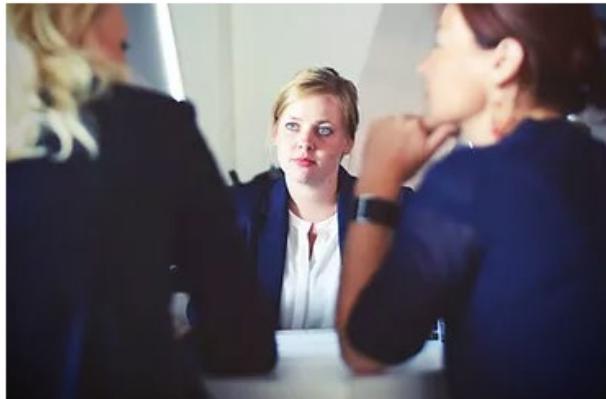
2. La collection d'informations

Après la signature du protocole de médiation, chacune des parties expose sa situation.

Le médiateur prend tous les renseignements sur le litige, clarifie les points de vue, résume les points d'accord et de désaccord et, en sa qualité de tiers neutre, veille à créer un climat de confiance pour rendre possible les négociations.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



La médiation conventionnelle

Déroulement de la médiation

1. Le premier entretien d'information

Dès que le médiateur a accepté la mission qui lui est confiée, il en avise les parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou par l'intermédiaire d'un huissier de justice.

Le médiateur entame avec les parties un entretien d'information, dans lequel il informe les parties des « règles de jeu » (volonté, bonne foi, respect, confidentialité, honoraires et frais, suspension des procédures judiciaires). Il remet aux parties, pour signature, le protocole de médiation qui résume ces principales règles.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



La médiation conventionnelle

Déroulement de la médiation

3. Négociation et examen des solutions possibles

Après avoir dressé l'inventaire des questions à régler, les parties cherchent avec le médiateur les solutions possibles aux différends qui les opposent et choisissent la meilleure.

Le médiateur peut, avec l'accord des parties et pour les besoins de la médiation, entendre les tiers qui y consentent.

Il peut aussi, avec l'accord des parties, effectuer ou faire effectuer toute expertise de nature à éclairer le différend.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



La médiation conventionnelle

Déroulement de la médiation

4. Résultat de la médiation

A l'issue de la procédure, si les parties arrivent à un accord, elles concluent « une transaction » qui met un terme définitif à leur litige. Après avoir vérifié les implications juridiques, fiscales, financières, personnelles des décisions des parties, le médiateur leur propose un projet de transaction ou un compte rendu de ses activités. Le projet de transaction est l'étape finale de toute médiation réussie.

En cas de non aboutissement à un accord, le médiateur délivre aux parties le document de non transaction portant sa signature. Dans ce cas, les parties peuvent recourir à l'arbitrage ou aux juridictions étatiques.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



La médiation conventionnelle

Contenu de la transaction

La transaction, qui doit être signée par le médiateur et les parties, doit contenir :

- les faits du litige
- les modalités de son règlement
- les conclusions du médiateur
- les termes de l'accord entre les parties pour mettre fin au litige

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



La médiation conventionnelle

Exécution de la transaction

La transaction à laquelle parviennent les parties est soumise, pour sa validité et ses effets, aux dispositions du Code des obligations et des contrats.

Même si la démarche de la médiation est volontariste et de nature consensuelle, l'accord de transaction écrit qui en marque l'aboutissement est opposable aux parties et a force de la chose jugée. Les parties peuvent l'exécuter volontairement.

En cas de refus d'exécuter la solution volontairement, la transaction peut être assortie de la mention exécutoire par le président du tribunal territorialement compétent. Contrairement à la transaction conclue dans le cadre général, la transaction dans le cadre de la médiation peut être exequaturée, ce qui lui confère une valeur juridique plus forte.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Cadre juridique de la médiation au Maroc

En 2007, par la promulgation de la Loi n° 08-05, le législateur marocain a introduit un cadre législatif à la médiation conventionnelle comme mode alternatif de règlement des différends, qui est venu modifier les dispositions du Code de procédure civile.

Le législateur marocain a opté seulement pour la **médiation conventionnelle**, évitant ainsi la **médiation judiciaire**, qui donne au juge la possibilité de proposer aux parties, au cours d'un procès, de recourir à la médiation.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Source du recours et but de la médiation

Le droit des parties à un litige de recourir à la médiation découle de l'article 327-55 CPC, qui prévoit que:

« afin de prévenir ou de régler un différend, les parties peuvent convenir de la désignation d'un médiateur chargé de faciliter la conclusion d'une transaction mettant fin au différend ».

Même s'il ne s'agit pas exactement d'une définition, le but de la médiation est clairement énoncé.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Types de médiation

Ad hoc

Dans cette forme de médiation, la convention de médiation est une convention de procédure qui prévoit les cas de mise en œuvre, le dispositif de désignation du médiateur ou des médiateurs, le processus de médiation, la répartition des frais et toutes les autres modalités qui sont souhaitées par les parties.

Institutionnelle (CCI, CIMAC, OMPI/OMPIC)

Dans ce cas, le centre choisi par les parties désigne le médiateur et organise la procédure en appliquant son règlement.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Durée de la médiation

La durée de la médiation est fixée par les parties, sans pouvoir dépasser **trois mois**, à compter de l'acceptation par le médiateur de sa mission, avec possibilité de **prolongation** par un accord conclu dans les mêmes formes que celles retenues pour la convention de médiation

Cadre juridique

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Convention de médiation

La convention de médiation est le contrat par lequel les parties s'accordent pour désigner un ou plusieurs médiateurs chargés de faciliter la conclusion d'une transaction pour mettre fin à un litige né (le compromis de la médiation) ou à naître (clause de médiation).

La pratique contractuelle porte actuellement un intérêt croissant aux clauses permettant une gestion du conflit par l'organisation d'une médiation.

Cette clause oblige chacune des parties, lors de la survenance d'un conflit, à ne pas saisir un tribunal judiciaire ou arbitral tant que le processus de médiation n'aura pas été mis en place et mené jusqu'à son terme.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Compromis de médiation

L'article 327-57 du CPC offre la possibilité aux parties dans un conflit de conclure la convention de médiation, même après la naissance du litige. Elle est alors dénommée compromis de médiation.

C'est un recours conventionnel à la médiation sans clause contractuelle préalable.

La convention peut être conclue en cours d'instance. Dans ce cas, elle est portée à la connaissance de la juridiction dans les plus brefs délais et interrompt la procédure judiciaire.

Sous peine de nullité, le compromis doit inclure l'objet du litige et désigner un médiateur ou fixer les modalités de sa désignation.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Clause de médiation

La clause de médiation peut se définir comme une stipulation inscrite et contenue dans le contrat principal (ou dans un document auquel le contrat principal fait référence), par laquelle chacune des parties s'engage, lors de la survenance d'un conflit entrant dans le champs d'application de celle-ci, à mettre en œuvre un processus de médiation afin de négocier, sous l'égide d'un médiateur, les termes d'une solution amiable à leur conflit.

La clause de médiation présente la caractéristique de l'autonomie par rapport au contrat principal.

La clause de médiation doit aussi, soit désigner le ou les médiateurs, soit prévoir les modalités de leur désignation en se référant à un centre de médiation ou à une institution pour désigner le médiateur

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Forme et supports de la convention de médiation

La convention de médiation doit être constatée par écrit, sous la forme d'un acte authentique ou sous seing privé, ou d'un procès-verbal dressé devant le tribunal (en cours d'instance).

Sont considérés comme valables les moyens d'écriture suivants:

- échanges de lettres
- télégrammes
- telex
- tout autre moyen de communication

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Effet de la convention de médiation

La juridiction saisie d'un litige sur une question au sujet de laquelle les parties ont conclu une convention de médiation, doit déclarer l'irrecevabilité jusqu'à épuisement de la procédure de médiation ou annulation de la convention.

Cadre juridique

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

- ✓ Il est fortement conseillé de faire signer par les parties un engagement de confidentialité.

Obligations du médiateur

Contrairement aux dispositions relatives aux arbitres, le législateur n'a pas édicté, en détail, de dispositions concernant les conditions requises dans la médiation.

Néanmoins, le médiateur est tenu à l'obligation du secret professionnel à l'égard des tiers dans les termes et sous peine des sanctions relatives au secret professionnel prévues par le Code pénal.

Le médiateur ou le centre de médiation doit s'assurer que la politique relative à la confidentialité est communiquée aux parties et aux tiers appelés à intervenir dans le processus de médiation.

L'autre obligation qui découle de la loi est l'impossibilité pour le médiateur de renoncer à sa mission, sauf accord des parties.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Garanties légales

Pour encourager le recours à la médiation, le législateur dispose, dans l'article 327-66 du CPC, que les constations du médiateur et les déclarations qu'il recueille, ne peuvent être évoquées devant le juge saisi du litige qu'avec l'accord des parties, ni être utilisées dans une autre instance en cas d'échec de la procédure de médiation.

La médiation n'est donc pas soumise à la publicité du procès judiciaire.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Cadre juridique

Développements récents

Le projet de loi n° 95-17, actuellement à l'étude par la seconde chambre du Parlement, vise à créer un Code de l'arbitrage et de la médiation conventionnelle, distinct du Code de procédure civile, qui comporterait quelques 107 articles.

En matière de médiation conventionnelle, les principales nouveautés, qui pourraient entrer en vigueur d'ici la fin de l'année, concernent:

- la conclusion de la convention de médiation
- les conditions de signature de la convention de médiation
- la durée de la mission de médiation
- les obligations du médiateur
- l'exequatur de la transaction

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine

Conclusion de la convention de médiation

Article 327-57

[La convention de médiation] peut intervenir en cours d'instance. Dans ce cas, elle est portée à la connaissance de la juridiction dans les plus brefs délais et interrompt la procédure.

Article 89

La convention de médiation peut être conclue au cours d'une procédure judiciaire. Dans ce cas, elle est portée à la connaissance de la juridiction dans un délai de 7 jours sous peine de nullité.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine

Conditions de la convention de médiation

Article 327-58

La convention de médiation doit toujours être établie par écrit, soit par acte authentique ou sous-seing privé, soit par procès-verbal dressé devant le tribunal.

Article 89

La convention de médiation doit toujours être établie par écrit, soit par acte authentique ou sous-seing privé, soit par procès-verbal dressé devant le tribunal, ou devant le médiateur choisi par les parties, ou par tout autre moyen convenu par les parties.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine

Durée de la mission de médiation

Article 327-65

La durée de la mission de médiation est initialement fixée par les parties sans qu'elle puisse excéder un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le médiateur a accepté sa mission. Les parties peuvent toutefois prolonger ce délai par un accord conclu dans les mêmes formes que celles retenues pour la convention de médiation.

Article 94

La durée de la mission de médiation est initialement fixée par les parties sans qu'elle puisse excéder un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le médiateur a accepté sa mission. Les parties peuvent toutefois prolonger ce délai une seule fois ou plus, par un accord conclu dans les mêmes formes que celles retenues pour la convention de médiation.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine

Obligations du médiateur

Article 97

Dès que le médiateur a accepté la mission qui lui est confiée, il doit informer les parties avec tous les moyens disponibles.

La lettre du médiateur précise également le montant des honoraires de sa mission ou la façon dont il doit être déterminé, et l'entente entre le médiateur et les parties n'est considérée complète que par accord écrit.

Le médiateur doit être indépendant, impartial, neutre et impartial.

Le médiateur ne peut renoncer à sa mission que s'il est relevé par les parties, s'il met fin à la période de médiation sans parvenir à une entente, ou par une ordonnance du tribunal dans les cas prévus à l'article 93 ci-dessus.

Le médiateur doit, lorsqu'il est nommé, s'il existe des circonstances susceptibles d'affecter son indépendance et son impartialité, en informer les parties, auquel cas il ne peut accepter sa mission qu'après leur consentement.

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine

Exequatur de la transaction

Article 327-69

La transaction a, entre les parties, la force de la chose jugée et peut être assortie de la mention d'exequatur.

A cette fin, le président du tribunal territorialement compétent pour statuer sur l'objet du litige est compétent pour donner la mention d'exequatur.

Article 100

La transaction a, entre les parties, la force de la chose jugée et peut être assortie de la mention d'exequatur par le président du tribunal territorialement compétent dans un délai de sept 7 jours

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine



Aspects pratiques

Aspects pratiques de la médiation des litiges de propriété industrielle et de technologie

Perspective marocaine

Merci pour votre attention!

Pour plus d'information :

Roudane & Partners Law Firm

154 Boul. Bir Anzarane
Suite n° 9 (3^{ème} étage)
20100 Racine – Casablanca
Maroc
T +212 (0) 522 256 333

ROUDANE & PARTNERS
LAW FIRM

Aspects pratiques de la médiation de litiges de propriété intellectuelle

Perspective internationale



Pourquoi la médiation?



ATHENA
AVOCATS | ATTORNEYS-AT-LAW

Pourquoi la médiation?

- Pratique judiciaire et arbitrale
 - analyse des faits sous l'angle du droit
 - développement d'un argumentaire
 - sélection des faits favorables à l'argumentaire ou orientation
 - vérité partielle et partiale de l'argumentaire
 - vérité judiciaire limitée à l'objet du litige
 - rapport de force

Gagne ou perd



Pourquoi la médiation?

- Négocier directement

La solution d'évidence, mais:

- des discussions ont déjà eu lieu
- il ne s'agit plus d'une transaction simple, mais d'un litige, plus complexe / tendance conservatrice
- échange d'information plus difficile
- jusqu'où négocier
- ne pas perdre la face
- tendance à se fixer des limites (temporelles, quantitatives)
- biais naturel du sentiment de ce qui est juste
- risque est de se laisser aller à sa tendance naturelle (trop souple/trop dur)

La médiation, une autre dimension



La médiation, une autre dimension

- Multipartialité
 - écoute du médiateur – apaisement
 - est là pour chaque partie
- Pas un concept juridique

Principe de concentration sur la personne (Carl Rogers)

Cela détermine l'attitude du médiateur / valable dans tous les domaines



La médiation, une autre dimension

Neutralité du médiateur

- ne tranche donc pas
- ne prend pas position sur le fond



La médiation, une autre dimension



Dirige le processus

- il travaille avec les parties vers des solutions
- s'assure que ce qui est dit est entendu
- organise la médiation
- gère le rythme de la médiation
- contribue à réduire l'asymétrie informationnelle / sessions en apartés, sessions ensemble
- contribue à approfondir les solutions (durabilité, solidité)
- contribue à la formalisation

Médiation et propriété intellectuelle

- Y'a-t-il une spécificité?
 - juridique essentiellement // principe de territorialité
 - redéfinition du droit exclusif (contours)
- Médiation méta-propriété intellectuelle
 - licence
 - distribution
 - accords de coexistence
 - accès à des droits de propriété intellectuelle



Exemples pratiques



Exemple 1

Litige en matière de marques



Exemple 2

Litige format télévisuel



Exemple 3

Litige au sujet du développement d'un programme informatique



Avantages ou désavantages?



ATHENA
AVOCATS | ATTORNEYS-AT-LAW

Avantages médiation vs. Judiciaire et arbitrage?

- Temps
- Coût
- Solutions

Réquisits

- Volonté
- Efforts

Aucun désavantage

- Combiner les modes de résolution des différends



Le règlement de médiation de l'OMPI



Pourquoi le règlement de médiation de l'OMPI?

- Le premier centre d'arbitrage à offrir dès sa création la voie de l'arbitrage et de la médiation
- Un règlement de médiation précurseur pensé avec de nombreux experts en matière de médiation
- Des dispositions particulièrement bien faites en matière de confidentialité
- Une équipe particulièrement attentive à la médiation et bien rodée



Merci de
votre
attention



Boulevard des Tranchées
16

CH -1206 Genève
T. +41 22 716 22 44

www.athenalaw.ch



ATHENA
AVOCATS | ATTORNEYS-AT-LAW